

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Chantal ALLEE.

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Date de la convocation et d'affichage : 14 janvier 2022

Objet de la Délibération
n°20220120-007

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

-DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

3. CONSTRUCTION D'UN STUDIO DE DANSE :

M. le Maire rappelle l'avancement du dossier de construction d'un studio de danse. Le Cabinet d'Architectes Christophe JOUAN est missionné sur la maîtrise d'œuvre de ce dossier et le début des travaux est prévu début septembre 2022. M. le Maire précise que ce dossier est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté (estimatif réalisé par l'ADAC 22) pour le montant total des travaux de 450 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'Etat pour une demande de Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Montant des travaux	:	450 000 €
Montant sollicité DETR 30 %	:	135 000 €
Commune (autofinancement)	:	315 000 €

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

